

# Formation Initiale PRAP IBC PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE INDUSTRIE – BATIMENT – COMMERCE



## PUBLIC / PREREQUIS

Tout salarié du secteur Industrie / Bâtiment / Commerce



## DUREE/ORGANISATION

Durée : 14 heures  
Nombre de participants : 4 à 10  
Type : Intra entreprise  
Présentiel sur site, dans votre environnement de travail.  
La formation en Intra s'organise à la demande, en inter nous consulter



## TARIF ET CONDITIONS

Intra : 1 680 € H.T. \*  
\* Plus frais de déplacement



## PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques : Participative, démonstrative, applicative

Formateur : Expert certifié par l'INRS et la CARSAT à dispenser l'action Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



## EVALUATION

Type : formative et certificative

La validation des compétences entraîne la délivrance par l'organisme de formation du certificat « Acteur PRAP – secteur IBC » de l'INRS

Durée de validité : 2 ans

A la fin de formation, les stagiaires seront capables de :

- contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique (TMS), en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.

## PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des stagiaires

### **Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

### **Compétence 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

### **Compétence 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

### **Evaluation des compétences**

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation PRAP.

Bilan de la formation

